

Calamité agricole
**« Pertes de récolte dues au excès de pluies du 20 février au 20 mars 2020
sur abricots et prunes américano-japonaise »**

Adhérents d'Organisation de producteurs : ANNEXE 2 à compléter

JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2020

Nom et prénom, raison sociale du demandeur :

N° PACAGE : 082 0_-----

Culture	Récolte totale (frais et industrie) en quintaux	DONT Récolte vendue à l'industrie en quintaux	Nom de l'organisation de producteurs fruits et légumes agréée à laquelle vous adhérez	La culture a-t-elle un contrat d'assurance Grêle O/N	SI OUI Indemnité d'assurance perçue en € (1)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre aide en dehors de l'assurance grêle indiquez le montant perçu en €	Surfaces couvertes par des filets para-grêle
Abricots							
Prunes Américano-japonaise							

(1) Joindre attestation d'indemnisation par l'assureur

Cachet et Visa de l'OP

Date et signature du déclarant

du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC